



Bulletin d'information de la commune de Montagne
 Directeur de publication : Pierre YERLES, Maire / Rédacteur en chef : Commission information

Bulletin n° 12
Ne pas jeter sur la voie publique.

**Commune
 de
 Montagne**



**Compte rendu de la réunion
 du Conseil Municipal
 du 21 septembre 2016**

Absents excusés : LALOT Alain et GERBER Annie - Absente : MARCHAND Sarah.

**AVIS D'ENQUETE
 PUBLIQUE**

Déplacement partiel de l'assiette du chemin rural n° 16 lieu-dit de Bonneau - accord de principe avant enquête publique : considérant la demande du propriétaire de la parcelle cadastrée AN 270, M. Franck DESPAGNE de déplacer l'assiette du Chemin Rural n° 16 lieu-dit

de Bonneau pour longer la parcelle cadastrée AN271 propriété de M. MARCHAND, le Conseil Municipal :

- DONNE un avis de principe au changement partiel d'assiette d'une partie du chemin rural n° 16 lieu-dit de Bonneau – sous réserves que le demandeur s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais nécessaires à la conclusion de cette opération.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

**AVIS D'ENQUETE
 PUBLIQUE**

Vente d'une partie du Chemin Rural n° 2 lieu-dit du Puy Est - Accord de principe avant enquête publique : considérant la demande d'acquisition d'une partie du Chemin Rural n° 2

lieu-dit de Puy Est d'une longueur de 61 mètres par Mme Madeleine PETUAUD-LETANG propriétaire des parcelles cadastrées 313C 283, 286 et 288 longées par ce Chemin Rural, le Conseil Municipal :

- DONNE un avis de principe à la vente favorable de la partie du Chemin Rural n° 2 lieu-dit de Puy Est qui longe la propriété de Mme Madeleine PETUAUD-LETANG – Sous réserves que le demandeur s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais, géomètre, commissaire-enquêteur, notaire en sus du prix de vente du terrain fixé à dix euros (10,00 €) le m². Une proposition en ce sens sera faite à Mme Madeleine PETUAUD-LETANG.

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.



Taxe foncière sur les propriétés non bâties – Dégrèvement de la taxe afférente aux parcelles exploitées par des jeunes agriculteurs : Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article

1647-00 bis du Code Général des Impôts permettant au conseil municipal d'accorder un dégrèvement de 50 % pour une durée qui ne peut excéder 5 ans, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs :

- installés à compter du 1^{er} janvier 1995 et bénéficiaires de la dotation d'installation ou des prêts à moyen terme spéciaux prévus par les articles D. 343-9 à D. 343-16 du code rural et de la pêche maritime,
- installés à compter du 1^{er} janvier 2001 et qui ont souscrit un contrat territorial d'exploitation dans les conditions définies aux articles L. 311-3, L. 341-1, R. 311-2, R. 341-7 à R. 341-13 et R. 341-14 à R. 341-15 du même code.

Il rappelle que ce dégrèvement de 50 % est à la charge de la collectivité qui l'accorde et qu'il complète le dégrèvement de droit de 50 % pris en charge par l'état.

Le Conseil Municipal :

- DECIDE d'accorder le dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs,
- DECIDE que ce dégrèvement est accordé pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur,
- CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

QUESTIONS ET AVIS DIVERS



Local médical de Saint-Georges : le Docteur FLOCK Nadège informe le conseil municipal de son projet d'installation en tant que médecin généraliste à la suite du Docteur ELIA et demande la révision à la baisse du loyer du local médical. Le Docteur ELIA devant partir à la retraite le 31 décembre, c'est donc le Docteur FLOCK, son actuelle remplaçante, qui va prendre sa place et le Docteur ELIA deviendra la remplaçante du Docteur FLOCK. Quant au Docteur MAUGEIN, ce dernier reste du fait de la continuité du service. Aucune suite ne sera donnée à cette demande.



Affaire SARL LABAT TRADITION (Boulangerie) / Commune de Montagne : suite à la procédure engagée contre la commune par la SARL LABAT TRADITION (ancien boulanger) qui estimait avoir subi une gêne occasionnée par les travaux d'aménagement du centre-bourg, un e-mail de l'avocat défendant la commune informe que, suite à la notification du jugement rendu en date du 28/06/2016, la SARL LABAT TRADITION est condamnée à verser à la commune la somme de 1 200,00 euros et a 2 mois pour faire appel. Renseignements pris auprès du greffe de la Cour Administrative d'Appel, il apparaît que le jugement du 28 juin dernier n'a pas été frappé d'appel. L'ensemble des frais issus de la procédure sont à la charge de la SARL LABAT TRADITION et l'intégralité de la somme à laquelle la SARL LABAT TRADITION a été condamnée à verser revient à la SMACL (assureur de la commune) comme cela est prévu au contrat. L'affaire est donc définitivement classée.



Restaurant scolaire : un nouveau cuisinier, M. Franck LARZABAL, est arrivé depuis la rentrée scolaire en remplacement de M. Pascal BOUVIER. En ce qui concerne le personnel communal, Mme Véronique DUNOYER a été remplacée par Mme Valérie MANON.



Achat immeuble CARTEAU : un sous seing privé a été signé le 1^{er} septembre 2016. M. CARTEAU s'est engagé à vider le hangar et à démonter toiture et charpente avant la signature de l'acte définitif qui doit intervenir courant 2017. L'affichage du permis de démolir devra être constaté par huissier. Plusieurs possibilités s'offrent à la prochaine municipalité pour l'utilisation de ce terrain de 1 180m², mais pour l'instant, il est préférable de le garder en réserve foncière constructible en plein Bourg. Dans un premier temps, il sera remis droit pour servir de parking.



Association l'Etoile de Martin : l'association remercie pour l'engagement de la Commune dans l'organisation du Concert qui aura lieu le Samedi 19 Novembre 2016 à l'Eglise Saint Martin. Organisé par le C.C.A.S., ce concert est donc complètement indépendant de ceux organisés par l'association des Trois Romanes. L'association est venue au mois de Juillet 2016 avec le Mulet Martin dans le cadre d'une marche à pieds dans le territoire afin de sensibiliser les gens à cette cause. Ce concert est organisé dans le but de soutenir la recherche du cancer chez l'enfant et bien sûr pour aider les parents des enfants atteints du cancer. Si ce concert a lieu dans l'église Saint Martin, c'est un clin d'œil au nom de l'association qui s'appelle l'Etoile de Martin.

Par ailleurs, l'ancien instituteur de Montagne, Philippe MOURNAUD, guitariste au sein du groupe « deux guitares et l'addition », et les membres de son groupe donneront bénévolement cette représentation dont le programme sera adapté.



Ecole Maternelle : il a été procédé au remplacement des ouvrants de l'école maternelle qui répondent désormais aux normes handicapés.



Salle Ausone : il a été également procédé au remplacement des ouvrants, répondant aux normes handicapés, mais aussi à la réfection en peinture de la façade extérieure et à l'installation d'une nouvelle serrure d'accès à carte.



Travaux de voirie : les travaux de goudronnage des routes de Guitard, du Champ de Tricot et de Biquette sont entièrement terminés.



Eclairage public : l'ensemble des supports et projecteurs du Tennis sont neufs ainsi que l'ensemble des projecteurs du terrain de football, seuls les mâts ont été conservés.

Toutes les ampoules d'éclairage public de la commune ont également été remplacées par des ampoules basses consommation : aucune différence d'éclairage, seulement une baisse d'intensité à partir de minuit, mais cela ne change pratiquement rien. L'ensemble de ces remplacements a été financé en totalité par le Syndicat d'Electrification du Fronsadais, donc sans coût supplémentaire pour la municipalité.



Garderie scolaire : les représentantes des parents d'élèves ont été saisies par plusieurs demandes de familles afin d'augmenter l'amplitude horaire de la garderie scolaire, notamment celle du soir jusqu'à 18h30. Après avoir étudié cette possibilité dans le cadre des nouvelles modalités de fonctionnement de la garderie du soir, il a été décidé, à titre expérimental à compter du Jeudi 03 Novembre 2016 (date de rentrée scolaire des vacances de la Toussaint) d'augmenter la durée de la garderie du soir qui fonctionnera donc dorénavant jusqu'à 18h30 au tarif normal. Au delà, l'application du dépassement d'horaire de 15 € par enfant présent s'appliquera.



Investissements 2017 : trois cabinets d'architectes ont été contactés pour une étude de faisabilité concernant les travaux de réfection de l'église Notre Dame de PARSAC, notamment au niveau du clocher, de l'escalier qui mène au clocher, le sommet de celui-ci et bien évidemment toute l'étanchéité. Ces travaux se feront en plusieurs phases qui peuvent durer 2 à 3 ans. Dans un premier temps, un dossier de demande de subvention sera envoyé à la DRAC, au Conseil Régional et au Conseil Départemental pour obtenir des subventions.

Il faudra également prévoir la poursuite de la mise aux normes accessibilité handicapés (Ad'AP) des locaux dits Etablissements Recevant du Public (ERP).



Finances communales : un point est fait sur les emprunts : extinction de trois emprunts, ce qui désendette la commune de 203 885,48 € et porte le montant des échéances pour 2017 à 154 396,30 €, montant tout à fait normal et logique pour une commune de 1 745 habitants. Les prochains emprunts s'éteindront en 2020 (achat immeuble MORTELECQUE - ateliers municipaux aux Grands Champs), 2022, 2024 et 2026 (travaux d'aménagement du centre bourg).



Le **semi-marathon des Satellites** se déroulera cette année le dimanche 16 octobre 2016.



L'arrosage automatique du **terrain de football** a été réparé suite à un problème d'électrovanne.



Comme chaque année, en soutien à l'opération « **Octobre rose** », la façade de la mairie se parera d'illuminations roses et le buste représentant la cause du cancer du sein réalisé par Nathalie MOULINIER (Nathkipeint) sera exposé à l'accueil.



Par manque de financement (7 000 € représentant la moitié du budget), le **rallye des Belettes du Désert** est reporté à 2017. Un appel aux sponsors est lancé.

Animées par une équipe de bibliothécaires-volontaires dynamiques, les bibliothèques du Grand Saint-Emilionnais abritent plus de **20 000 documents**, tout support et pour tous : romans, polars, bandes dessinées, albums jeunesse et livres audio. Constatamment renouvelées, elles sont approvisionnées en **nouveautés tous les 2 mois**. Et si vous avez des suggestions d'achats, n'hésitez pas à en faire part à l'équipe de bibliothécaires-volontaires !



Inscription gratuite

Contact et informations : Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais - Service Lecture Publique - 05 57 50 28 74

Horaires des bibliothèques du Grand Saint-Emilionnais						
	Artigues de Lussac	Lussac	Sainte Terre	Puisseguin	St Christophe des Bardes	St Sulpice de Faleyrens
Mardi	16h – 18h	13h30 – 18h	17h – 18h	16h – 18h 1/3 ^e du mois	16h – 19h	
Mercredi	16h – 18h		14h – 18h	15h30 – 18h30		14h30 – 18h
Jeudi		9h30 – 12h30 13h30 – 17h30	17h – 18h			
Vendredi		9h30 – 12h30 13h30 – 17h	16 – 18h		15h30 – 18h30	16h – 19h
Samedi	10h30 – 12h30	10h – 13h	10h – 12h		10h – 12h30	

UNE QUESTION
SUR VOS IMPÔTS ?

UNE DÉMARCHE
À ACCOMPLIR ?

DANS VOTRE DÉPARTEMENT,

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

0811 70 66 00

du lundi au vendredi
de 8H30 à 19H00



Impôts.gouv.fr
Déclaration et services
en ligne



FINANCES PUBLIQUES

0811 70 66 00
Service : 0,05 € / min
+ prix appel

